

MUNICIPALITÉ DE LACOLLE  
MRC DU HAUT-RICHELIEU  
PROVINCE DE QUÉBEC

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**Tenue le 16 janvier 2018**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lacolle tenue le 16 janvier 2018 à 19 heures à l'Hôtel de ville sis au 1 rue de l'Église Sud, Lacolle.

Sont présents les conseiller(ère)s :

- Patrice Deneault, siège 1
- Martin Émond, siège 2
- Suzanne Lacroix, siège 3
- Guy Lamirande, siège 4
- Nicole Paquette, siège 6

Est absente la conseillère Angie Gendron, siège 5.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim Johanne Laperrière, BAA.

Le maire Jacques Lemaistre-Caron préside la séance. Le quorum est constaté.

2018-01-001

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Conformément au *Règlement no. 2016-0155-1 relatif à la régie interne du conseil de la municipalité de Lacolle*, il est proposé par le conseiller Guy Lamirande et résolu à l'unanimité de déclarer la séance ouverte à 19 heures.

ADOPTÉE

2018-01-002

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Martin Émond et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec la modification suivante :

- Retrait du point 11.5

QUE le Conseil de la Municipalité de Lacolle adopte l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

**ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**

2018-01-003

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Guy Lamirande et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2017.

ADOPTÉE

2018-01-004

**PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Lacroix et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 décembre 2017.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Séance extraordinaire  
 Rue Beaulieu (dossier la TECQ)  
 Budget (séance publique)  
 Régie interne  
 Plan triennal d'immobilisation  
 Borne sèche  
 Sel de déglacage  
 Contrat avec J.L.M.  
 Travaux publics (coordonnateur)  
 Félicitations pour la présentation des comptes payés  
 Pas d'essence  
 Vidanges  
 Adresses des immeubles – demande de dérogations mineures  
 Facturation  
 Publicité à la sortie du village côté Nord  
 Pancarte parc industriel  
 Étudiants emploi d'été  
 Situation financière au 31 décembre 2017  
 Site internet (courriel des conseillers)  
 Courriel personnel ou municipalité  
 Rue Martin (pancarte bleue pour le 911)  
 Limiter le temps pour les questions

**Ajournement à 19h25** à la suite d'un rappel à l'ordre du maire auprès du citoyen Roland-Luc Béliveau auquel il a refusé d'obtempérer, le maire avise que la séance reprendra lorsque celui-ci aura quitté la salle afin que les délibérations se déroulent dans l'ordre, conformément au *Règlement no. 2016-0155-1 relatif à la régie interne du conseil de la municipalité de Lacolle*.

**Les délibérations reprennent à 19h45**, après que la Sûreté du Québec soit intervenue.

## SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

À 19h50, la conseillère siégeant au comité consultatif d'urbanisme Nicole Paquette fournit des explications au sujet des deux dérogations mineures pour les adresses 55-57, rue Van Vliet et 1, rue du Moulin.

Les citoyens intéressés sont invités à s'exprimer sur chacune des deux demandes de dérogations mineures annoncées par l'avis public du 15 janvier 2018.

## ADMINISTRATION, FINANCES

2018-01-005 COMPTES FOURNISSEURS PAYÉS DU 1<sup>er</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Patrice Deneault et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés au 31 décembre 2017 tels que déposés, aux montants suivants :

Comptes payés du 1 <sup>er</sup> au 31 décembre 2017 :	194 770,80 \$
Salaires payés au 31 décembre 2017 :	<u>58 360,17 \$</u>
Total :	253 130,97 \$

## ADOPTÉE

2018-01-006 COMPTES FOURNISSEURS À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Il est proposé par le conseiller Martin Émond et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2017 totalisant 66 847,57 \$.

## ADOPTÉE

2018-01-007           FACTURES - BÉLANGER SAUVÉ - 6 au 23 NOVEMBRE 2017 ET DU 4 AU 21 DÉCEMBRE 2017

Sur la proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité :

Que soit autorisé le paiement des frais et honoraires professionnels présentés par la firme Bélanger Sauvé, avocats, pour les factures présentées, au montant de 3 108,07 \$ pour le mois de novembre 2017 et un montant de 3003,61 \$ pour le mois de décembre 2017, poste budgétaire 02-130-00-412 .

ADOPTÉE

2018-01-008           CAMP DE JOUR SEMAINE DE RELÂCHE / CPA L'ESCAPADE ST-PAUL-DE-L'ILE-AUX-NOIX ET PARC RÉGIONAL DE SAINT-BERNARD

ATTENDU que nous avons reçu deux offres pour la semaine de relâche, lesquelles sont : le Centre de Plein Air l'Estacade à St-Paul-de-l'Ile-aux-Noix et le Parc Régional St-Bernard ;

CONSIDÉRANT que les parents payent le montant à déboursier pour leurs enfants et que la municipalité ne débourse aucun montant pour la semaine de relâche ;

Sur la proposition du conseil Martin Émond, il est résolu à l'unanimité ;

QUE ce conseil accepte les offres présentées par le Centre de Plein Air l'Estacade et le Parc Régional St-Bernard.

QUE tous les frais soient déboursés par les parents pour l'activité de la relâche scolaire de 2018.

ADOPTÉE

2018-01-009           DEMANDE ACCÈS À LA PHOTOCOPIE IMPRESSION COULEUR / CORPS DE CADETS 2698 SIEUR DE BEAUJEU

Considérant avoir reçu une demande du Corps de Cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu pour avoir accès à la photocopieuse de la municipalité pour des impressions couleurs;

Considérant que c'est un organisme sans but lucratif et que tous les bénévoles font des photocopies avec leur propre photocopieuse;

Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité;

Que le conseil accepte la demande du Corps de Cadets 2698 Sieur de Beaujeu d'utiliser notre photocopieuse pour faire des photocopies couleurs avec un barème de 300 à 400 photocopies par année.

ADOPTÉE

2018-01-010           ABROGATION RÉOLUTION 2017-11-1018   ENTRETIEN MÉNAGER – CASERNE DE POMPIERS

Considérant que la résolution 2017-11-1018 autorise la compagnie C.T. Entretien général (2004) SENC à procéder à l'entretien ménager de la caserne de pompiers sur la rue Landry ;

Considérant qu'il n'y avait pas d'entretien à la caserne comme c'est le cas dans les autres édifices municipaux ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Deneault, et résolu à l'unanimité ;

D'abroger la résolution 2017-11-1018 ;

D'autoriser la compagnie C.T. Entretien général (2004) SENC à effectuer un ménage de départ dans la caserne de pompiers au coût de 216,15 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02-220-00-495;

D'autoriser, comme demandé par la municipalité, de transférer une journée hebdomadaire d'entretien ménager du garage municipal sur la rue Richelieu, à la caserne sur la rue Landry, jour de la semaine à être déterminé entre les parties selon les besoins d'entretien ;

D'accepter la soumission du 8 janvier 2018 et ajouter deux jours de plus par semaine d'entretien ménager au chalet des loisirs au coût de 1 150,80 \$ plus taxes applicables, poste budgétaire 02-701-50-495 au contrat octroyé à la résolution 2017-01-579 ;

D'accepter la soumission du 8 janvier 2018 et rembourser l'achat de deux ensembles de scea à plancher-tordeur pour l'usine rue McGee (153,99 \$ plus taxes applicables, poste budgétaire 02-412-00-640) et l'usine rang de la Barbotte (153,99 \$ plus taxes applicables, poste budgétaire 02-414-00-640) ;

D'amender la dernière phrase de la résolution 2017-01-579 pour rendre la période effective conforme au contrat signé entre les parties, afin que ce soit une entente de deux ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2018, comprenant une option de deux ans avec indexation au coût de la vie, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020, termes de l'option à être adoptés par le conseil municipal à la fin 2018.

ADOPTÉE

2018-01-011

#### MOBILIER DE BUREAU / ADMINISTRATION

Considérant qu'une demande est déposée par l'administration pour achat de nouvelles chaises ;

Considérant qu'il y a quatre refus pour ladite demande ;

Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

Que ce conseil accepte de reporter ce point et demande d'entreprendre les démarches nécessaires pour trouver un meilleur prix.

ADOPTÉE

2018-01-012

#### MISE À JOUR PONCTUELLE DU SITE WEB

Considérant la résolution 2017-03-683 qui autorise la compagnie ADTEXCOM de faire la programmation de notre site internet ;

Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

Que ce Conseil accepte que la compagnie ADTEXCOM effectue la mise à jour de notre nouveau site internet au montant de 35\$ par mois, poste budgétaire 02 13 000 335.

ADOPTÉE

2018-01-013

#### ADHÉSION AU PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL

Sur proposition du conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité ;

Que ce conseil accepte l'adhésion annuelle à Québec Municipal du 1<sup>er</sup> mars 2018 au 28 février 2019 au montant de 500 \$ plus taxes applicables, poste budgétaire 02 13 000 494.

ADOPTÉE

- 2018-01-014 CHANGER CLÉS AU CLR, HÔTEL DE VILLE, CHALET DES LOISIRS ET KIOSQUE DE LA PISTE CYCLABLE
- Considérant que les locaux qu'occupe l'organisme Au Cœur des Mots au Centre Léodore-Ryan ont été vandalisés durant la période des fêtes ;
- Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;
- Que le conseil demande de faire des recherches pour obtenir des prix comparatifs entre des cartes magnétiques et des clés pour l'accès au Centre Léodore Ryan.
- ADOPTÉE
- 2018-01-015 FACTURE DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;
- Que ce conseil accepte de payer la quote-part de la MRC du Haut-Richelieu pour la gestion des matières résiduelle s'élevant à 20 110\$ par mois et autorise le département de la comptabilité à payer la facture dès réception afin de ne pas payer des intérêts, poste budgétaire 02 45000 952.
- ADOPTÉE
- 2018-01-016 FACTURES DUNTON RAINVILLE DU 17 NOVEMBRE AU 28 NOVEMBRE 2017
- Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité :
- Que soit autorisé le paiement des frais et honoraires professionnels présentés par la firme Dunton Rainville, avocats, pour les factures présentées, au montant de 10 187,94 \$ pour le mois de novembre 2017, poste budgétaire 02-130-00-412.
- ADOPTÉE
- 2018-01-017 TRANSFERT DE L'HÉBERGEMENT DU SITE WEB DE LACOLLE
- Sur la proposition du conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité de faire le transfert d'hébergement du site web de Lacolle à ADTEXCOM tout en conservant notre nom de domaine, soit [www.lacolle.com](http://www.lacolle.com) avec la compagnie MXO, lequel nom est réservé jusqu'en 2021.
- ADOPTÉE
- 2018-01-018 REGISTRE DU SOUTIEN AUX ORGANISMES
- Considérant qu'il y a beaucoup de demandes d'aide financière à la municipalité de Lacolle ;
- Sur la proposition de la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité :
- QUE le conseil demande de créer un registre du soutien donné aux organismes pour faire suite à toutes les demandes telles que l'aide financière, contributions, matériels afin d'avoir un portrait à la fin de l'année indiquant ce qui a été donné, à qui et combien. Ledit registre sera tenu par les employés de l'administration.
- ADOPTÉE
- 2018-01-019 SOUMISSION POUR DES ÉPINGLETTES DE LA MUNICIPALITÉ /
- Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

Que ce conseil accepte la soumission de Tan-Ex pour l'acquisition de 1000 épinglettes au prix unitaire de 1,15\$, totalisant une somme de 1 150.00\$ plus taxes applicables et en autorise le déboursé, poste budgétaire 02 11000 640.

ADOPTÉE

2018-01-020 AU CŒUR DES MOTS / 2 PORTES ET 2 POIGNÉES À REMPLACER

Considérant qu'au Cœur des Mots a subi du vandalisme durant la période des fêtes et que les portes et poignées ont été brisées ;

Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

Que le conseil accepte que la municipalité achète les deux portes au prix de 48,49\$ chacune plus taxes applicables et deux poignées au prix de 48,99 \$ chacune plus taxes applicables, poste budgétaire 02 70120 522.

ADOPTÉE

2018-01-021 MODIFIER LA RÉOLUTION 2017-12-1070 / ADHÉSION 2018 ADMQ

Considérant la résolution 2017-12-1070 indique le nom de l'employé 61-0006 et que cette adhésion est pour les directeurs généraux du Québec;

Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

De modifier le nom inscrit sur ladite résolution 2017-12-1070 qui est l'employé no 61-0006 et d'inscrire le nom de la directrice générale (employée 13-0029) pour l'adhésion 2018 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), poste budgétaire 02 13000 494.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2018-01-022 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-0167 / CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Suzanne Lacroix, à la séance ordinaire tenue le 21 novembre 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de présenter un projet de règlement lors d'une assemblée ordinaire ;

Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;

Que le Conseil constate le dépôt du projet de de règlement 2018-0167 modifiant le règlement 2016-0157 instaurant un code d'éthique et de déontologie révisé des élus municipaux.

ADOPTÉE

2018-01-023 DEMANDE DE SUBVENTION D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA ET AFFICHER LES POSTES

Considérant qu'une subvention pour Emploi d'été Canada est offerte à chaque année pour une demande d'étudiants durant une période de 6 à 16 semaines consécutives;

Considérant que l'embauche d'étudiants temporaire aide au surplus de travail occasionné durant l'année ;

Sur proposition monsieur Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

Que le conseil demande de procéder à la demande de subvention d'Emploi d'été Canada pour des postes d'étudiants en urbanisme et travaux public et de procéder à l'affichage desdits postes étudiants aussitôt que ladite subvention aura été accordée.

ADOPTÉE

2018-01-024

ENTENTE DE PRINCIPE EMPLOYÉ 32-0036

Considérant le mandat à la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. pour représenter la municipalité de Lacolle au dossier l'employé 32-0036 tel que mentionné aux résolutions 2017-04-739 et 2017-11-1004 ;

Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

Que soit autorisée une entente de principe à intervenir avec l'employé 32-0036 par Me Marc-Alexandre Girard de la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. au nom de la municipalité de Lacolle ;

Que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lacolle ladite entente de principe.

ADOPTÉE

2018-01-025

ENTENTE DE PRINCIPE EMPLOYÉ 61-0006

Attendu que le 10 décembre 2015, le Syndicat a déposé le grief No. 2015-005 (ci-après le « **Grief** ») de harcèlement et d'intimidation pour le compte du Salarié;

Attendu que le Grief vise à faire cesser les comportements intimidants de Monsieur Roland Luc Béliveau, ancien Maire de la Municipalité;

Attendu qu'une première journée d'audition s'est tenue le 27 juin 2017 devant Monsieur René Beaupré, arbitre de grief;

Attendu que Monsieur Roland Luc Béliveau fut démis de ses fonctions de Maire le 5 novembre 2017 et qu'il n'exerce plus de fonctions municipales;

Attendu que le Salarié allègue avoir subi des dommages moraux et avoir été dans l'obligation de consulter un psychologue et un médecin de famille;

Attendu que les Parties désirent, sans admission de responsabilité ou de reconnaissance de quelque nature que ce soit de part et d'autre, régler à l'amiable ledit Grief et éviter tout litige contesté concernant le Grief et tout droit que pourraient invoquer ou alléguer le Syndicat et le Salarié en relation avec celui-ci;

Attendu que la présente Transaction et quittance (ci-après la « **Quittance** ») et son contenu doivent demeurer strictement confidentiels entre les Parties;

Sur proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

Que soit autorisée une entente de principe à intervenir avec l'employé 61-0006 par Me Orélie Landreville de la firme Dunton Rainville S.E.N.C.R.L. au nom de la municipalité de Lacolle ;

Que le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Lacolle ladite entente de principe.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE (POLICE, INCENDIE)

2018-01-026

RESOLUTION D'APPUI A LA MRC DU HAUT-RICHELIEU S'OPPOSANT  
À LA HAUSSE DES COÛTS DES SERVICES DE POLICE FOURNIS PAR LA  
SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que la MRC du Haut-Richelieu nous transmet une copie certifiée conforme de la résolution 15063-18 entérinée en séance ordinaire du 10 janvier 2018 qui explique que le gouvernement du Québec a transmis en début d'année 2018, les augmentations à être versées par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec ;

Considérant que la hausse tarifaire payable en 2018 a été communiquée après l'adoption de la majorité des budgets municipaux ;

Considérant que les municipalités ont également reçu une facture rétroactive pour l'année 2017 ;

Considérant que dans le cadre des négociations, rien n'avait laissé présager des augmentations réelles excédant 10% des coûts assumés par les municipalités ;

Considérant que le gouvernement du Québec absorbe temporairement une partie de l'augmentation prévue pour l'année 2018 et certains ajustements rétroactifs, mettant ainsi en perspective que les municipalités assumeront éventuellement 100% de cette augmentation ;

Sur proposition de la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité ;

Que les membres du conseil de la municipalité de Lacolle donnent leur appui à la MRC du Haut-Richelieu à ce que la Fédération québécoise des municipalités du Québec (FQM) fasse les démarches nécessaires afin que l'augmentation soit rectifiée.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

2018-01-027

AFFICHAGE OFFRE D'EMPLOI TEMPORAIRE DE REMPLACEMENT  
AUX TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'il y a deux employés en arrêt maladie pour un temps indéterminé aux travaux publics et voirie ;

Considérant qu'un autre employé sera en congé de maternité et qu'il y a présentement en poste un employé des travaux publics et un employé en hygiène du milieu ;

Sur proposition monsieur Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

Que soit affiché le poste d'un préposé expérimenté pour 40 heures par semaine en remplacement temporaire pour le service des travaux publics au salaire de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

2018-01-028

ACHAT D'UN PALAN À CHAÎNE POUR LE GARAGE MUNICIPAL

Considérant qu'il y a des outils lourds et que c'est à risque pour des accidents de travail ;

Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité d'aller en soumission pour l'achat d'un palan à chaîne à un maximum de 2000 \$ pouvant soulever un minimum 2 tonnes.

ADOPTÉE



- 2018-01-029            DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR L'ENTRETIEN D'ÉTÉ DES TERRAINS
- Considérant que nos tracteurs à gazon sont non conformes pour la coupe des pelouses et l'entretien de tous nos terrains ;
- Considérant le nombre d'heures consacrées par les employés des travaux publics à faire la tonte des pelouses ;
- Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;
- Que le conseil demande d'aller en soumission ouverte pour la coupe de gazon de tous les terrains appartenant à la municipalité (parcs, chalet des loisirs, piste cyclable, Centre Léodore-Ryan).
- ADOPTÉE
- HYGIÈNE DU MILIEU
- 2018-01-030            ACHAT DE TROIS PURGEURS AUX STATIONS DE POMPAGE / RUE VAN VLIET ET LARAMÉE
- Considérant la soumission reçue par le technicien des eaux pour l'achat de trois purgeurs pour les stations de pompage rues Van Vliet et Laramée ;
- Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité ;
- Que ce conseil accepte que le technicien des eaux procède à l'achat de trois purgeurs pour les stations situées rues Van Vliet et Laramée au montant de 5 712,75 \$ plus taxes applicables, ce qui inclue le matériel pour l'installation de purgeur d'air selon le diamètre requis, le camion de service avec outillage, la main d'œuvre à un homme, le transport aller-retour et la réparation si requise, poste budgétaire 02-412-00-526.
- ADOPTÉE
- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 2018-01-031            ABROGATION RÉOLUTION 2017-12-1088 / DÉROGATION MINEURE 55-57, RUE VAN VLIET
- Considérant que le conseil a adopté le 12 décembre 2017 la résolution numéro 2017-12-1088 par laquelle le conseil refusait la demande de dérogation mineure pour le 55-57, rue Van Vliet ;
- Considérant qu'il y a eu vice de procédure quant à la publication de ladite demande de dérogation ;
- Il est proposé par le conseiller Patrice Deneault et résolu à l'unanimité :
- QUE ce conseil abroge la résolution 2017-12-1088 concernant ladite demande de dérogation mineure pour un deuxième stationnement à l'adresse 55-57, rue Van Vliet.
- ADOPTÉE
- 2018-01-032            ABROGATION RÉOLUTION 2017-12-1087 / DÉROGATION MINEURE 1, RUE DU MOULIN
- Considérant que le conseil a adopté le 12 décembre 2017 la résolution 2017-12-1087 accordant une dérogation mineure pour la propriété située au 1, rue du Moulin ;

Considérant qu'il y a eu vice de procédure quant à la publication de ladite demande de dérogation ;

Il est proposé par le conseiller Guy Lamirande et résolu à l'unanimité :

QUE ce conseil abroge ladite résolution 2017-12-1087.

ADOPTÉE

DEPOT / PROCÈS-VERBAL CCU DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2017

DEPOT / LISTE DES PERMIS GÉNÉRAUX ET CERTIFICATS ÉMIS / LISTE DES TRAVAUX NON COMPLÉTÉS

2018-01-033

ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE NO 2017-21 / CONCERNANT LA MARGE LATÉRALE DROITE NON-CONFORME AVEC LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR LA BÂTISSE SISE, 1, RUE DU MOULIN

Attendu que le bâtiment sis au 1, rue du Moulin à Lacolle est construit depuis 1988;

Considérant que l'article 994 du code civil autorise une marge latérale de 1.5 mètres;

Considérant que la marge latérale minimale est de 2 mètres et la marge avant de 7.5 mètres pour une résidence principale dans la zone 205, annexe II du règlement de zonage 2008-0085 de la municipalité de Lacolle;

Considérant que la demande vise à réduire la marge latérale droite à 1.64 mètres et la marge avant à 7.41 mètres pour ladite résidence principale;

Considérant qu'un avis public fut publié dans les délais prévus au Code municipal du Québec ;

Sur proposition de la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité;

Que ce conseil accepte la dérogation mineure pour le bâtiment situé au 1, rue du Moulin à Lacolle et ce tel que demandé.

ADOPTÉE

2018-01-034

ADOPTION DE LA DÉROGATION MINEURE NO 2017-22 / CONCERNANT UN DEUXIÈME ACCÈS DE STATIONNEMENT POUR LA PROPRIÉTÉ SISE 55-57, RUE VAN VLIET

Attendu que le règlement 2008-0085 article 62.2 permet uniquement une seule aire de stationnement;

Attendu l'adoption, le 9 novembre 2010, du Règlement municipal 2010-108 sur les dérogations mineures;

Attendu l'abrogation de la Résolution 2017-12-1088 adoptée le 12 décembre 2017 en raison du non-respect de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), ci-après LAU;

Attendu l'étude de la refonte des règlements en cours;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme (CCU) estime que cette étude ne sera pas complétée avant le début du printemps 2018 occasionnant ainsi un délai dans la révision des règles concernant les aires de stationnement;

Considérant la réunion du CCU tenue le 10 janvier 2018 en présence de tous les membres;

Considérant que la demande de dérogation mineure en regard de l'immeuble situé au 55-57, rue Van Vliet a fait l'objet d'une révision lors de cette réunion;

Considérant que le requérant respecte les critères d'évaluation établis par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) à savoir : les articles 145.2, 145.4 et 145.5 de la LAU :

- le requérant a effectué les travaux de bonne foi et obtenu un permis (LAU, art. 145.4); ;
- le requérant respecte les objectifs du Plan d'urbanisme (LAU, art. 145.2) ;
- l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au requérant en ne permettant pas l'aménagement d'une entrée de service visant à assurer la fluidité de la circulation (LAU, art. 145.5);
- la demande de dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété (LAU, art. 145.4).

Considérant la recommandation favorable et unanime formulée le 10 janvier 2018 par les membres du CCU à l'effet d'accorder la dérogation mineure autorisant une deuxième aire de stationnement pour l'immeuble situé au 55-57, rue Van Vliet

Sur proposition de la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité;

D'ACCORDER la dérogation mineure relative à une deuxième aire de stationnement pour l'immeuble situé au 55-57, rue Van Vliet.

ADOPTÉE

2018-01-035

TABLEAU COMPARATIF DES PRIX / DEMANDE L'AVIS DU CONSEIL PRÉALABLEMENT À LA REFORTE DU RÈGLEMENT

Sur proposition de la conseillère Nicole Paquette, il est résolu à l'unanimité de reporter ce point à une prochaine séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE

MOTION

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT / GESTION DES PLAINTES

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Patrice Deneault qu'à une prochaine séance ordinaire ou spéciale de ce conseil soit adopté, avec dispense de lecture, le règlement fixant la gestion des plaintes de la municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

2018-01-036

ADHÉSION 2018 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

Sur proposition de la conseillère Suzanne Lacroix, il est résolu à l'unanimité ;

Que ce conseil autorise l'adhésion annuelle 2018 de l'employé 61-0006 à l'Association québécoise d'urbanisme (AQU) pour une somme de 141 \$ plus taxes applicables et en autorise le déboursé, poste budgétaire 02 610 10 494.

ADOPTÉE

LOISIRS

2017-01-037

MAISON DES JEUNES DE BEAUJEU - DEMANDE D'UNE RENCONTRE POUR UN PARTENARIAT

Considérant que la Maison des jeunes de Beaujeu demande une rencontre avec la municipalité de Lacolle pour un partenariat ;

Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

Que les membres du conseil demandent de reporter cette demande à une prochaine séance ordinaire et qu'un résumé sera fait suite à une rencontre avec le coordonnateur de la Maison des Jeunes de Beaujeu.

ADOPTÉE

2018-01-038

NOMINATION DE LA CONSEILLERE SUZANNE LACROIX / MEMBRE DE LA TABLE DES PARTENAIRES DE LACOLLE

Considérant que la Table des Partenaires de Lacolle a invité un membre du conseil à se joindre à leurs rencontres pour faire connaître leurs projets visant à renforcer le cadre d'action des organismes au sein du milieu ;

Sur proposition du conseiller Martin Émond, il est résolu à l'unanimité ;

Que le conseil nomme la conseillère Suzanne Lacroix à siéger comme membre de la Table des Partenaires de Lacolle pour représenter la municipalité de Lacolle.

ADOPTÉE

DEPOT

MRC du Haut-Richelieu / procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 6 septembre 2017

MRC du Haut-Richelieu / avis public les membres du comité administratif les dates de les séances ordinaires

Programme de récupération hors foyer de Éco Entreprises Québec (EEQ) – reçu chèque de remboursement au montant de 12 338 \$

Déclaration de participation à une formation sur l'éthique et la déontologie

SAAQ – des transactions réalisées 2017 à la municipalité de Lacolle

Activités de fonctionnement à des fins fiscales-comparatifs

CORRESPONDANCE

2018-01-039

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / GARDE CÔTIÈRE

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée par la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne ;

Sur proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité que le conseil accepte de remettre une somme de 500 \$ à la Garde Côtière Auxiliaire Canadienne pour l'année 2018, poste budgétaire 02 23 000 970.

ADOPTÉE

2018-01-040

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / TROUPE DE DANSE SÉBASTIEN BARRIÈRE

Considérant que nous avons une école de danse à Lacolle et que monsieur Sébastien Barrière loue le Centre Léodore Ryan à chaque année pour amasser des fonds afin de soutenir la participation des jeunes lors des compétitions ;

Considérant que l'école de danse demande une aide financière afin de poursuivre leurs activités;

Sur proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité ;

Que le conseil accepte que l'école de danse Sébastien Barrière utilise la salle du Centre Léodore Ryan gratuitement lors de son souper spaghetti et que ceci représente notre participation au soutien de l'école de danse.

ADOPTÉE

2018-01-041

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / L'ÉQUIPE JUNIOR DU CLUB DE CURLING DE LACOLLE QUI REPRÉSENTERA LE QUÉBEC AU CHAMPIONNAT CANADIEN JUNIOR DE CURLING 2018**

Considérant qu'une demande d'aide financière a été déposée par monsieur Daniel Bédard, entraîneur du Club de Curling de Lacolle ;

Considérant que le championnat canadien inclura les meilleures équipes de chaque province, des territoires et du Nunavut, l'équipe du Québec étant accompagnée de leur entraîneur Daniel Bédard ;

Considérant que l'équipe gagnante du championnat canadien représentera le Canada aux championnats mondiaux en Écosse du 3 au 10 mars 2018 ;

Sur la proposition du conseiller Patrice Deneault, il est résolu à l'unanimité :

Que ce conseil accepte de remettre une somme de 500 \$ pour l'équipe junior du Club de Curling de Lacolle, poste budgétaire 02 701 95 970.

ADOPTÉE

2018-01-042

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21h20, sur la proposition du conseiller Guy Lamirande, il est résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE

ADOPTÉ CE 13 FÉVRIER 2018

---

Jacques Lemaistre-Caron, maire

---

Johanne Laperrière, BAA  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim